

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER CAMBRONNE / GARIBALDI DU 30 JUIN 2009</b></p>
---

**Ordre du jour :**

- 1/ Le réaménagement du carrefour Lecourbe / Volontaires, et la sécurité routière rue Lecourbe.**
- 2/ L'avancée des travaux de l'Hôpital Necker.**
- 3/ Le projet de maison de stabilisation au 210, rue de Vaugirard.**
- 4/ La Fête du Conseil de Quartier, le 26 septembre.**

\*

**Etaient présents :**

Collège des élus :

Anne-Charlotte BUFFETEAU, Adjointe au Maire du 15<sup>e</sup> chargée des Conseils de Quartier Cambronne / Garibaldi et Violet / Commerce.  
Géraldine POIRAUULT-GAUVIN, Député suppléant, Conseillère de Paris, Déléguée auprès du Maire du 15<sup>e</sup> à la vie locale pour les quartiers Cambronne / Garibaldi, Dupleix / Motte-Picquet, Emeriau / Zola et Violet / Commerce.  
Philippe MOURICOU, Conseiller d'Arrondissement.

Collège des personnalités qualifiées :

Laurence VO-DINH, Directrice Adjointe de l'Hôpital Necker - Enfants Malades.  
Bernard VANDENDRIS, Président de l'Association des Commerçants Lecourbe-Cambronne.  
Georges MEZRAHI, Président de la Communauté Chasseloup-Laubat.

Collège des associations :

Marie LAGUNE (Démocratie Locale et Participative du 15<sup>e</sup> - DLP 15) ;  
Anne LIAIGRE (Secours Catholique) ;  
Anne-Marie HIEBEL (Culture et Bibliothèque pour Tous).

Collège des habitants :

Grégory MARANDE ;  
Jean-Louis CORCOS ;  
Françoise LECAT ;  
Gilles MONBRUN ;  
Gérard MARIA ;  
Jean-Daniel GIRAUD.

Invités :

Daniel LE DOUR, Ingénieur, Chef de la Voirie des 15<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements.  
Un représentant du Commissariat du 15<sup>e</sup> arrondissement.  
Sophie CHAPOTOT, de l'Immobilière 3F.  
Jean-Yves QUILLIEN, Directeur général de l'association « Aux Captifs la Libération ».  
Pierre FLINOIS, architecte.  
Monsieur BASTIEN, de l'entreprise chargée des travaux au 210, rue de Vaugirard.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** présente l'ordre du jour et excuse Hubert MARTINEZ, Adjoint au Maire du 15<sup>e</sup> chargé de la Tranquillité publique, et Franck LEFEVRE, Adjoint au Maire du 15<sup>e</sup> chargé des Déplacements et de la voirie, qui n'ont pas pu être présents.

Le croisement Lecourbe / Volontaires va être réaménagé, et le Conseil de Quartier a souhaité profiter de ce projet pour soulever la question de la sécurisation de cette rue. Le 30 avril dernier la mort d'une personne de 70 ans, fauchée par un camion, a été un choc pour le quartier, et le nombre de tués a augmenté en 2008. Il est nécessaire de réaliser des aménagements aux carrefours accidentogènes. Deux autres morts ont survécu dans cette rue en 2008 et 2006. Selon la Préfecture de Police, 31 personnes ont été blessées l'année dernière dans ce secteur.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que le Conseil de quartier souhaite donc trouver des solutions avec les services de la voirie et le commissariat. Plusieurs idées ont été proposées aux services. Elle invite Daniel LE DOUR, responsable des services de la voirie dans le 15<sup>e</sup>, à présenter ce qu'il est possible ou non de faire.

**Daniel LE DOUR** précise que le projet de ce soir n'est pas directement un aménagement de sécurité, mais qu'il y participe et représente un premier pas vers d'autres aménagements. Le principe de cet aménagement est d'élargir le trottoir à l'angle Volontaires/Lecourbe, en amont et en aval de la rue des Volontaires. Cela est impossible de l'autre côté de la rue en raison d'un couloir de bus.

Ce type d'aménagement est fréquent à Paris, il permet de réduire la durée de la traversée des piétons, ainsi qu'une meilleure visibilité entre usagers. Cela présente aussi l'avantage de déplacer les feux de signalisation, qui sont davantage visibles car ils ne sont pas masqués par les véhicules stationnés.

**Malika TARARBIT**, une habitante, indique être très sensible aux problèmes de sécurité routière et qu'elle est favorable aux élargissements de trottoirs. Un élargissement serait aussi nécessaire aux carrefours Sèvres/Lecourbe et Falguière/Pasteur.

Elle ajoute que les véhicules qui arrivent de la rue des Volontaires tournent parfois à droite, à contresens, pour emprunter la rue François Bonvin. Est-il possible d'inverser le sens de circulation dans la rue François Bonvin ?

Elle rappelle que les derniers Vélib' de la station de la rue des Volontaires sont par ailleurs souvent emboutis par des véhicules, et leurs attaches condamnées. Pourrait-on faire prendre une autre courbe aux véhicules, afin qu'ils se déplacent davantage vers la gauche ? Elle estime également qu'un certain nombre de stations présentent des dangers quand il faut reculer avec le vélo dans la rue.

Malika TARARBIT signale par ailleurs que les arrêts de bus 89, 39 et 70 se situent dans la rue Lecourbe en face de la rue Ernest Renan, mais qu'il n'existe à ce croisement aucun aménagement de sécurité permettant de traverser pour prendre le bus. Elle suggère par ailleurs des ralentisseurs entre la rue des Volontaires et la rue Cambronne, car il n'y a pas de feu pour ralentir les voitures.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que certaines de ces propositions ont été faites par le Conseil de quartier.

**Un habitant** estime que le passage protégé situé après la rue des Volontaires devrait être déplacé d'une vingtaine de mètres, car les voitures qui tournent depuis la rue des Volontaires arrivent immédiatement dessus et sont surpris, ce qui représente un danger.

**Bernard VANDENDRIS**, qui a un commerce situé à proximité du carrefour, indique que dès que deux véhicules veulent tourner à gauche celui-ci est encombré, et que les voitures sont en effet surprises par le passage piétons. Il suggère une présignalisation du passage piétons dans la rue des Volontaires. De plus les véhicules qui arrivent de la rue Blomet par la rue des Volontaires accélèrent un peu quand le feu est orange. Un passage piéton surélevé entre la rue Blomet et la rue Lecourbe éviterait que les véhicules aillent trop vite.

Le problème principal de ce carrefour est selon lui les véhicules arrivant de la rue des Volontaires qui ne voient pas le passage piétons.

**Daniel LE DOUR**, en ce qui concerne la rue François Bonvin, indique qu'il est possible de changer le sens de circulation d'une rue, mais que cela implique une étude de circulation à l'échelle du quartier. Dans la rue des Volontaires, des accroches pour Vélib' ont déjà été supprimées car elles étaient enfoncées par les camions, et l'extension du trottoir permettra de mieux guider les véhicules.

Le déplacement du passage piétons est possible, mais est difficile, notamment pour des raisons financières. Un bateau de sortie se situant juste après son emplacement actuel, il ne pourrait se situer que plus loin. Cela nécessitera le déplacement d'une bouche d'égout. Le positionnement plus en aval du passage nécessitera également un feu de sortie, car les véhicules découvriront aussi tardivement le passage piéton, après avoir tourné et pris de la vitesse.

Il propose de d'abord réaliser l'aménagement prévu, d'observer son fonctionnement, avant de prévoir autre chose. Il indique que le déplacement du passage piétons est possible mais n'entre pas dans l'enveloppe budgétaire du projet actuel.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** demande des précisions sur la nécessité de déplacer la bouche d'égout.

**Daniel LE DOUR** répond que la bouche située près du passage piétons est un point bas pour le recueil de l'eau.

Il indique qu'installer un coussin berlinois afin de ralentir les voitures dans la rue des Volontaires est possible. Le coussin berlinois est préfabriqué et ne pose pas de problèmes de réglementation (en termes de débit par exemple). Un ralentisseur est soumis à des questions de pente, de débit. Un plateau surélevé est un ralentisseur long, permettant le passage des bus.

Pour répondre à une question d'une habitante, il indique qu'un tel aménagement se fait nécessairement sur toute la largeur de la voie, sauf dans le cas des coussins berlinois, qui permet le passage des roues des bus mais ralentit les voitures.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** demande s'il est possible d'installer un panneau clignotant pour les piétons.

**Daniel LE DOUR** indique que cela est possible. L'aménagement proposé pourra être complété, mais aucun panneau n'est prévu pour le moment. Ces panneaux clignotants sont surtout installés dans les carrefours très dangereux.

**Une habitante** indique que dans la rue des Volontaires, la priorité à droite de la rue Blomet n'est pas respectée, car les gens passent rapidement pour avoir le feu vert. Elle souhaite par ailleurs savoir s'il y aura des grilles pour empêcher les piétons de traverser en biais, notamment devant la banque.

**Daniel LE DOUR** confirme qu'il y aura des barrières, comme c'est toujours le cas dans ce type d'aménagements. Cela provoque en revanche l'accrochage de vélos.

**Une habitante** de la Villa Poirier ne souhaite pas qu'un nouvel aménagement soit fait, et se demande s'il y a plus ou moins d'accidents en raison des aménagements réalisés dans la rue Lecourbe. Elle estime par exemple que le trottoir de la rue Lecourbe est trop large et que les vélos et motos peuvent monter. Cela représente un danger pour les enfants. Si cela continue il faudra délimiter l'espace réservé aux piétons sur les trottoirs.

**Daniel LE DOUR** indique que ses services sont en collaboration avec la police. Les passages piétons parfois matérialisés sur les trottoirs, mais cela n'est pas réglementaire et pourrait légitimer une occupation des autres usagers sur l'ensemble des trottoirs.

**Un habitant** estime que si les piétons respectaient les feux il y aurait moins d'accidents. Il signale que les pictogrammes qui donnent sur la rue Blomet ne sont pas très lisibles,

notamment près de la pharmacie. Il est difficile de savoir s'il faut passer ou non, et cela est dangereux car les voitures accélèrent pour avoir le feu vert. Il souhaite également savoir si des places de stationnement seront supprimées par l'aménagement prévu.

**Daniel LE DOUR** indique que les caissons piétons sont désormais à diodes, qu'ils se voient mieux. Ces nouveaux caissons seront installés durant l'aménagement. Aucun stationnement ne sera supprimé car il est interdit de stationner aux endroits concernés.

**Le même intervenant** indique que depuis un an les habitants demandent la suppression de la borne Vélib' souvent emboutie. Trois bornes ont été condamnées mais non enlevées.

**Daniel LE DOUR** explique que ce sont les vélos qui étaient endommagés et non les bornes. Les bornes sont donc condamnées pour que les vélos ne puissent pas être accrochés.

**Le même intervenant** demande si le passage des camions qui se rendent vers la rue Miollis ne sera pas plus difficile, car ils sont déjà obligés de faire des manœuvres importantes. Il ajoute être favorable au maintien du sens actuel de circulation dans la rue François Bonvin.

**Daniel LE DOUR** répond que les camions iront moins vite. Il rappelle que tout projet est soumis à Préfecture de Police et aux Pompiers, et obéit à des normes en termes de giration.

**Une habitante** demande si le carrefour sera dégagé, avec des oreilles de chaque côté, sans aires de livraison qui bloqueront la visibilité. Elle souhaite aussi savoir si le couloir de bus sera un jour séparé, notamment afin de pouvoir créer un passage surélevé uniquement sur la partie de la voie concernant les voitures.

**Daniel LE DOUR** répond que la zone de stationnement existante sera décalée et qu'aucune ne sera créée.

**Malika TARARBIT** estime que sa proposition de changement de sens de la rue François Bonvin est en effet ambitieuse, mais que cela peut permettre de réduire la vitesse des véhicules de la Poste.

Elle trouve les coussins berlinois inconfortables, et pense qu'un autre aménagement, même contraignant en termes de flux de circulation, est préférable. Elle cite deux coussins berlinois qui ont été installés dans la voie André Gide, et indique que l'un peut être contourné.

**Une habitante** indique que le camion stationné dans l'espace de livraison réservé à Lenôtre cache le feu de signalisation, le matin quand les enfants vont à l'école.

**Bernard VANDENDRIS** répond que le passage piétons est décalé par rapport à l'espace de livraison. Les feux pour piétons sont donc visibles depuis le passage, ils ne sont cachés que si on souhaite traverser au niveau de l'aire de livraison. S'il y a double file de livraison c'est différent, mais c'est rare.

**Daniel LE DOUR** rajoute qu'avec l'aménagement il sera impossible de stationner sur le passage piétons, les véhicules de livraison ne pouvant plus déborder. De plus, les caissons piétons seront avancés et seront mieux visibles.

Il explique que les coussins berlinois sont rapides à réaliser, par exemple la nuit, sans qu'il soit nécessaire de barrer la rue. Les ralentisseurs sont beaucoup plus chers et longs à installer. Toutefois, les coussins berlinois se cassent parfois, comme rue André Gide. Ils se disloquent et fond du bruit, mais seront remplacés par des coussins berlinois en enrobé.

**Géraldine POIRAUT-GAUVIN** indique que le nombre d'interventions sur le sujet renforce la conviction de la Mairie du 15<sup>e</sup> que la rue Lecourbe nécessite d'être repensée dans son ensemble, au moins depuis le boulevard jusqu'à l'angle avec la rue Cambronne. Une pétition avait circulé il y a quelques années auprès des commerçants de la rue Lecourbe pour des questions de sécurité. Sous la précédente mandature, les élus de la majorité avaient déposé un vœu pour demander qu'un plan d'ensemble soit étudié par la Mairie centrale. Le budget nécessaire excède de loin les moyens d'une Mairie d'arrondissement. La rue Lecourbe est

un des axes principaux du 15<sup>e</sup> et de Paris, et a besoin d'un plan ambitieux, conçu en concertation avec les différents usagers : piétons, commerçants, véhicules, cyclistes, et les deux-roues motorisés qui sont de plus en plus nombreux à la suite de la nouvelle politique des déplacements de la Mairie de Paris depuis 2001.

Elle est favorable à l'élaboration d'un projet, mais souhaiterait un réaménagement d'ensemble, au sujet duquel le Conseil de quartier pourrait formuler un vœu, car la sécurité des piétons est en jeu. Il faut se mobiliser et demander, non plus des rustines, mais les budgets ad hoc. De plus, sans plan global, les aménagements successifs peuvent impacter d'autres carrefours.

Elle n'est pas favorable à l'idée d'un couloir de bus protégé, délimité par un séparateur en béton. Les élus de la majorité s'étaient opposés à cet aménagement. Les commerçants leur avaient notamment signalé que cela représentait des contraintes importantes pour leurs livraisons.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** rappelle que le Conseil de Quartier avait proposé, sur la portion de route allant de Volontaires à Cambronne, la mise en place d'une zone 30. Toutefois il s'était avéré que la pose de bandes rugueuses n'était pas possible car elle poserait un problème de nuisances sonores.

**Daniel LE DOUR** indique que dans une « zone 30 », la limite de vitesse doit être accompagnée d'aménagements ralentissant les véhicules, la zone doit être matérialisée par un seuil d'entrée (passage piéton surélevé, rétrécissement de chaussée...). Cela est imposé par la réglementation. Une rue peut être simplement limitée à 30 km/h, mais ce n'est pas efficace si aucun aménagement ne ralentit les véhicules.

Il ajoute qu'avant d'envisager des aménagements, des mesures de vitesse vont avoir lieu sur plusieurs tronçons de la rue Lecourbe. Il estime que les plateaux surélevés sont une bonne solution, car ils réduisent la vitesse et augmentent la sécurité des piétons.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** invite Daniel LE DOUR à présenter les solutions qui pourraient être mises en œuvre.

**Daniel LE DOUR** indique que la réduction de la vitesse peut être obtenue grâce à des aménagements sur la chaussée comme des ralentisseurs, ou en réduisant la largeur disponible pour la circulation. Les deux solutions peuvent être combinées.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** rappelle que Franck LEFEVRE, Adjoint au Maire du 15<sup>e</sup> chargé de la voirie et des Déplacements, avait fait réaliser des mesures de vitesse sur ce tronçon de la rue Lecourbe, et qu'un seul excès de vitesse avait été constaté durant le contrôle. Ce n'est donc pas seulement un problème de respect de la vitesse autorisée.

**Daniel LE DOUR** estime que c'est un problème de vitesse et de comportement. Mais si les piétons traversent quand c'est aux véhicules de passer, aucun aménagement ne peut l'empêcher. Il évoque un besoin de sensibilisation, notamment auprès des personnes âgées, qui voient mal les feux.

**Le représentant du Commissariat** indique que beaucoup de contrôles de vitesse ont lieu sur cette portion de rue et que quasiment aucune infraction à la vitesse n'a été relevée. Toutefois les motos sont plus difficiles à prendre au radar mobile.

**Daniel LE DOUR** indique que d'autres contrôles seront faits, avec des pneumatiques sur la chaussée, qui offrent l'avantage de permettre également un contrôle la nuit.

**Un conseiller** dit qu'il n'est pas systématiquement favorable à la répression, mais que tous les problèmes décrits ce soir sont le résultat d'incivilités. Il trouve que trop peu de contraventions sont données aux motos qui circulent sur les trottoirs, ainsi qu'aux piétons qui traversent mal, alors qu'il y a une répression importante du stationnement irrégulier.

**Le représentant du Commissariat** indique que ses informations sont différentes. Les motos sur les trottoirs sont verbalisées. Idem pour les piétons qui traversent en dehors des passages qui leur sont réservés, mais l'amende étant limitée à 4 €, elle est peu dissuasive.

**Philippe MOURICOU** remercie Daniel LE DOUR pour sa pédagogie. Il trouve le débat intéressant. Il propose de garder en réserve l'idée du déplacement du passage piéton et d'attendre les résultats de l'aménagement en cours. Il est favorable à l'idée du panneau lumineux et demande à Daniel LE DOUR quel serait le prix de cet aménagement. Il souhaite également savoir si un projet se dégage des études en cours sur la rue Lecourbe.

**Daniel LE DOUR** répond que le prix de ce panneau serait de 4 à 5000 €, car l'armoire de carrefour doit être reprogrammée. Pour la rue Lecourbe, il n'y a pas de proposition techniquement validée actuellement. Cela devrait être possible pour le programme 2011.

**Philippe MOURICOU** en déduit donc qu'il faudra en reparler dans un an.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que le Conseil de Quartier pourrait réaliser le panneau lumineux avec son budget d'investissement.

**Philippe MOURICOU** estime qu'en matière de prévention, le Conseil de Quartier peut intervenir auprès des commerçants au sujet des zones de livraison, par exemple en envoyant un courrier.

**Delphine SORIN**, habitant rue Ernest Renan, évoque le carrefour Ernest Renan / Lecourbe / Blomet. Les bus y ont un arrêt. Or les cars de tourisme qui déposent les clients du restaurant « La Bocalée », rue Ernest Renan, stationnent dans les couloirs de bus, et sur les passages piétons au niveau du 26 rue Lecourbe et près des écoles de la rue Blomet. Cela a systématiquement lieu de 11h30 à 13h ainsi que le soir. Les riverains ont essayé d'intervenir auprès du restaurateur. Elle indique avoir sollicité Anne-Charlotte BUFFETEAU, et Jean-Yves PINET, chargé de mission pour la tranquillité publique, qui est intervenu. Souvent les conducteurs de bus ne parlent pas français, ou ne se sentent pas concernés car ils ne sont pas pénalisés, et renvoient vers le tour opérateur. Il y a déjà eu trois accidents mortels. Le passage clouté étant occupé par le bus et trois écoles étant situées à proximité, elle espère que quelque chose sera fait avant qu'un enfant n'ait un accident.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique qu'elle-même et Géraldine POIRAULT-GAUVIN sont intervenues plusieurs fois, notamment auprès du Commissariat. Elle aimerait que des solutions soient enfin apportées.

**Géraldine POIRAULT-GAUVIN** indique que ce point a déjà été évoqué lors du précédent Conseil de Quartier, et qu'Anne-Charlotte BUFFETEAU et elle-même avaient envoyé dès le lendemain une lettre au Commissariat pour demander des contrôles. Elle demande au représentant du Commissariat de rappeler cette requête au Commissaire Principal du 15<sup>e</sup> qui a déjà été sollicité le 18 mars dernier. Il s'agit d'une question primordiale, et une action de verbalisation serait certainement dissuasive, si elle était menée plusieurs jours d'affilée. Les caristes renonceraient à stationner en infraction à cet endroit.

**Delphine SORIN** indique qu'elle a d'ailleurs écrit elle aussi au Commissaire central du 15<sup>e</sup> arrondissement. Comme les couloirs de bus sont encombrés, les bus de la ville déboîtent pour passer. Cette situation est dangereuse car ils ne peuvent pas voir si un piéton s'engage pour traverser le côté pair de la rue Lecourbe.

**Daniel LE DOUR** répond que c'est réellement un problème de comportement. Il indique que la Direction de la Voirie et des Déplacements est en contact avec les caristes. Des réunions ont lieu avec les représentants de la profession, aussi il signalera ce problème. La verbalisation est aussi une solution.

**Le représentant du Commissariat** répond que le problème est pris en compte. De nombreux contrôles ont eu lieu et il n'y pas systématiquement des cars arrêtés dans le

couloir de bus. Il indique être lui-même passé faire des contrôles. Toutefois ces infractions sont de simples contraventions, étant considérées comme un arrêt et non comme un stationnement car le chauffeur est au volant, d'où des amendes faibles. Les contraventions passent ensuite en pertes et profits chez le tour opérateur, et manquent d'effet dissuasif.

**Delphine SORIN** indique que les cars sont présents tous les jours aux heures des repas.

**Bernard VANDENDRIS** confirme que des cars stationnent sur le couloir de bus rue Lecourbe au niveau de la rue Ernest Renan, et ajoute que des cars stationnent aussi devant le Monoprix, au niveau de la rue des Volontaires, avant d'aller chercher les enfants des écoles pour des excursions.

Il voit les cars quotidiennement, et n'a pas remarqué de problème de circulation. Les bus RATP déboîtent du couloir de bus sans problème. En revanche, il a constaté que Delphine SORIN allait demander aux chauffeurs de partir et qu'ils n'en faisaient rien.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** évoque aussi les moteurs tournant pendant de longues heures. Au-delà des difficultés de circulation, cela engendre des nuisances sonores et olfactives pour les riverains.

**Une habitante** indique qu'il y a également beaucoup d'ambulances dans le couloir de bus, car une clinique vient de se créer au 24 rue Lecourbe. Il faudrait créer un stationnement dédié car ces ambulances ne peuvent rester toujours dans le couloir.

**Gilles MONBRUN** répond que la réglementation autorise les ambulances, même gyrophares éteints, à emprunter les couloirs de bus, aussi n'est-il pas possible de l'empêcher.

**La même intervenante** indique qu'il s'agit d'un stationnement fréquent, que les ambulances attendent les patients.

Elle souhaite également savoir si l'abribus Sèvres / Lecourbe pourrait être installé près de la chaussée comme cela est le cas habituellement, car les usagers attendant le bus sont près de la chaussée devant l'abribus, et il n'est plus possible de passer lorsqu'on a une poussette. Cela oblige à descendre dans le couloir de bus, ce qui est dangereux. A l'arrêt de bus Duroc, en revanche, l'abribus est positionné près de la chaussée et l'on peut passer.

**Daniel LE DOUR** répond que les arrêts de bus ont été déplacés lors de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La palette qui se déploie du bus pour permettre aux fauteuils roulants de monter doit avoir la place de se poser sur le trottoir.

**La même intervenante** estime que l'abribus a été installé ainsi avant la mise en accessibilité, et qu'il est plus reculé que nécessaire. Daniel LE DOUR prend note de sa remarque et se renseignera.

**Malika TARARBIT** confirme la dangerosité du problème en ce qui concerne les bus qui stationnent, et estime également que la question de l'abribus devrait être étudiée. Elle note que le piéton qui traverse en dehors des passages protégés est passible d'une contravention, mais souhaite qu'on lui confirme qu'en termes de responsabilités le piéton est prioritaire.

Elle trouve que les véhicules qui grillent un feu rouge ne sont pas assez sanctionnés. Elle souhaite savoir si des contrôles plus importants peuvent être effectués, et si un habitant peut prendre une photo pour signaler un véhicule qui passe au rouge.

En ce qui concerne le stationnement, elle rappelle que certains arrondissements pilotes autorisent le stationnement des particuliers sur les aires de livraisons, le soir et le week-end, et souhaite savoir ce qu'il en est dans le 15<sup>e</sup>.

**Daniel LE DOUR** explique que les piétons doivent emprunter les passages piétons, et ont le droit de traverser en dehors s'il n'y a pas de passage protégé à moins de 50 mètres, ce qui est très rare à Paris. Sinon les torts sont partagés et c'est au juge de décider. Deux arrondissements expérimentent l'occupation de certaines zones de livraison la nuit, choisies avec les commerçants. Cette démarche pourra être généralisée si elle donne

satisfaction, en 2010. Le concours de la police sera nécessaire car les particuliers doivent libérer les places tôt le matin. Les contrevenants devront être sanctionnés ou le dispositif ne fonctionnera pas.

**Le représentant du Commissariat** ajoute qu'en ce qui concerne les piétons qui traversent en dehors des passages protégés, la plupart du temps le véhicule est considéré comme étant en tort car il n'a pas adapté sa vitesse aux conditions de circulation. Il indique également que le franchissement d'un feu rouge est une des infractions les plus réprimées.

**Une habitante** estime qu'un couloir de bus en site propre est moins occupé par les autres véhicules.

**Géraldine POIRAULT-GAUVIN** indique que les habitants de la rue Lecourbe ne réclament jamais des couloirs en site propre similaires à ceux du boulevard du Port-Royal ou du boulevard Montparnasse, mais demandent plutôt un renforcement de la sécurité des piétons. Les élus sont beaucoup sur le terrain et de manière générale, les riverains et les commerçants des couloirs de bus en site propre ne sont pas satisfaits. Elle se mobilisera pour éviter au 15<sup>e</sup> de souffrir de ce type d'aménagements avec des séparateurs en béton. En revanche, il faut trouver une solution. Elle rappelle que les séparateurs en béton qui existent sur les boulevards Pasteur, Garibaldi ou Grenelle, sont en très mauvais état. Ces agencements de voirie ne conviennent pas. Il faut respecter les contribuables parisiens, car cela coûte très cher, et surtout consulter les riverains avant de décider d'un tel aménagement. En ce qui la concerne, elle indique y être clairement opposée.

**La même intervenante** estime que dans le cadre d'un projet ambitieux, il ne faut pas se limiter au point de vue du riverain et penser en termes de transports collectifs.

**Géraldine POIRAULT-GAUVIN** indique qu'elle aussi est usager des transports en commun et veut améliorer leurs conditions de circulation. Elle note en revanche que les couloirs en site propre avec séparateurs en béton - qui ne donnent pas satisfaction là où ils existent, notamment aux commerçants et aux riverains - ont été abandonnés par la Ville de Paris.

**La même intervenante** indique que désormais, grâce aux couloirs de bus en site propre, on peut prendre le bus rue de Rivoli, ce qui n'était pas le cas auparavant. La rue Lecourbe est également large et pourrait être partagée entre les usagers.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** estime qu'elle peut être partagée sans que les voies soient physiquement séparées. Un marquage au sol indique à quel usager est destinée la voie.

**Une habitante** indique être allée dans d'autres Conseils de Quartier et confirme que la problématique de la rue Lecourbe concerne tout l'arrondissement et appelle un plan global. Si le sens de la circulation ne peut être modifié sans étudier les répercussions sur l'ensemble du quartier, il faut néanmoins se pencher sur le sens de circulation de certaines rues. Le problème a été évoqué, ainsi que la circulation dans la rue Cambronne et le réaménagement de la place du Général Beuret, lors du Conseil de Quartier Saint-Lambert, en présence de Daniel LE DOUR et de Franck LEFEVRE, Adjoint au Maire du 15<sup>e</sup> chargé des déplacements et de la voirie. Gilles ALAYRAC, Conseiller de Paris, a suggéré de créer des groupes de travail sur l'aménagement, la circulation, la sécurité. Plutôt qu'engager des frais, elle estime qu'il faut réfléchir en amont à un projet global.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique avoir invité les Conseillers du quartier Cambronne/Garibaldi à se rendre à cette réunion car la place du Général Beuret concerne le quartier. En ce qui concerne les groupes de travail, elle a demandé que le quartier Cambronne/Garibaldi soit associé, par exemple lors de réunions communes des deux Conseils de Quartier. L'intervenante sera tenue au courant.

**Daniel LE DOUR** comprend l'intervenante lorsqu'elle parle de projet d'envergure, mais assure que le projet présenté ce soir a été conçu dans le cadre d'une vision d'ensemble, et que c'est un premier aménagement.



Il rappelle que les aménagements réalisés cette année ont été actés en 2007, car les programmes de travaux sont toujours établis l'année n-2 de leur réalisation, après un parcours de validations complexe (finances, Région Ile-de-France...). Il n'est pas possible de tout bouleverser. Il souhaite que de grands projets soient réalisés, et cela sera certainement le cas, mais il faut tout de même avancer par petites touches, qui ne sont pas incompatibles avec un projet plus ambitieux.

**Marie LAGUNE** indique être favorable à des groupes de travail communs avec le Conseil de Quartier Saint-Lambert pour faire progresser la réflexion sur la circulation dans le 15<sup>e</sup>. Il faut se méfier lorsque l'on indique que tel usager est contre un projet. Il faut voir les choses dans leur globalité, et procéder à des audits.

Les délimitations de couloirs de bus pourraient être matérialisées par autre chose que du béton - une matière souple par exemple. Il faut associer la population sans idée préconçue.

**Une habitante** rappelle que la Ville va faire des travaux au carrefour Cambronne / Lecourbe durant l'été. Elle souhaite savoir si un point peut être fait à ce sujet, ce carrefour étant lui aussi dangereux. Elle évoque les problèmes liés aux livraisons et au bus 80 lorsqu'il tourne.

**Daniel LE DOUR** indique qu'une lettre d'information est systématiquement communiquée aux riverains avant un aménagement. Ce sont les 10 ouvriers paveurs de l'arrondissement qui distribuent la lettre aux riverains, ils ne peuvent pas rentrer dans les halls d'immeubles. La lettre est également transmise à la Mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement. Il précise que sur la rue Cambronne, seul le revêtement sera refait.

**Un habitant** ajoute que l'information sur la rénovation de la rue Cambronne a été faite entre la rue Lecourbe et la rue Miollis, et estime qu'elle a été très bien effectuée. Un panneau se trouve notamment dans la rue Lecourbe pour indiquer les travaux. Les riverains ont également reçu de la part du Maire du 15<sup>e</sup> un courrier avec la liste des travaux sur l'ensemble du mois de juillet.

**Philippe MOURICOU** a l'impression que l'intervenante souhaitait plus une information d'ensemble. Peut-être pourrait-elle être intégrée dans le journal municipal.

**Malika TARARBIT** estime que la circulation des bus en site propre, avec un système de séparation plus souple, est intéressante. Ces couloirs permettent aussi la circulation des Vélib's, et des ambulances qui empruntent fréquemment cette rue et qui ne seraient pas gênées.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** n'a toutefois pas l'impression que la voie de bus rue Lecourbe soit fréquemment bouchée, les voitures n'y sont pas stationnées. L'intervenante répond qu'en effet ce n'est pas le cas, mais que les ambulances ont parfois à slalomer.

**Malika TARARBIT** estime que les exemples de sites propres cités par Géraldine POIRAUULT-GAUVIN sont des exemples désastreux, mais que ce sont des voies où la circulation se fait dans les deux sens, et dotées de deux voies de bus en site propre, la rue Lecourbe étant en revanche à sens unique. Elle ajoute qu'elle trouve le quartier très agréable, à ceci près que trois axes de circulation - la rue Lecourbe, la rue de Vaugirard et le boulevard Pasteur - requièrent un plan d'ensemble.

**Daniel LE DOUR** précise que tous les couloirs bus ne sont pas accessibles aux vélos. Un logo indique ceux qui sont interdits. En ce qui concerne les aménagements réalisables, les services de la Voirie n'ont pas d'a priori, mais ce sont plus des projets qui seront mis en œuvre à moyen ou long terme.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** constate que le sujet passionne et que des solutions doivent être trouvées. Elle va contacter le Conseil de Quartier Saint-Lambert afin d'essayer d'organiser un ou deux Conseil de Quartier extraordinaires. Elle invite les participants de la réunion à laisser leurs coordonnées sur le cahier situé à l'entrée pour être informés sur ce point.

Elle remercie Daniel LE DOUR pour les réponses qu'il est venu apporter ce soir et passe la parole à Laurence VO-DINH, Directrice Adjointe de l'Hôpital Necker, afin qu'elle informe l'assemblée des avancées sur les travaux de l'Hôpital Necker.

**Laurence VO-DINH** indique que les travaux avancent bien. La phase de terrassement est achevée. Le chantier du 15<sup>e</sup> est impressionnant, mais le terrain est simple à creuser, et 90% de la terre qui est évacuée pour les terrassements est recyclée comme terre de remblai sur d'autres chantiers car le terrain est très homogène et de bonne qualité. Les ouvriers n'ont pas besoin d'instruments très bruyants pour creuser. Les nuisances sonores sont réduites, le bloc opératoire situé juste à deux mètres du chantier n'a d'ailleurs jamais été obligé d'interrompre ses activités.

Elle indique que le Député-Maire Philippe GOUJON avait soulevé la question du système de refroidissement. Des habitants avaient entendu parler de tours aéroréfrigérantes pouvant être source de légionellose. Il y a 20 ans en effet, ces tours étaient des dispositifs ouverts humides. L'eau entrant en contact avec l'air ambiant pour être refroidie, et un risque existait pour les piétons ou les riverains. Toutes les tours de ce type qui existent encore sont très étroitement surveillées. Le système qui sera installé à Necker est conforme à la réglementation actuelle. C'est un système de « groupes de condensation à air », complètement étanche, sans aucun contact avec l'air. Il ne présente donc aucun danger pour la santé.

Monsieur le Maire du 15<sup>e</sup> souhaitait savoir pourquoi l'Hôpital n'avait pas choisi de se raccorder à Climespace, le réseau souterrain de climatisation, et avait demandé que la question soit étudiée. Laurence VO-DINH indique que la question a été étudiée à l'époque, mais que les réseaux ne passaient pas à proximité. Aujourd'hui les études d'exécution sont pratiquement terminées et changer de système aujourd'hui impliquerait des modifications importantes du programme, un retard de chantier et des surcoûts considérables. Surtout, l'Hôpital doit disposer d'un bouclage en matière de climatisation de la même manière qu'il dispose aujourd'hui d'un bouclage en matière d'électricité. L'hôpital utilise ainsi deux arrivées électriques, au cas où l'une ne fonctionnerait plus. En effet, la climatisation dans un hôpital n'est pas seulement un élément de confort mais de sécurité, car la température ne doit pas monter dans une salle d'opérations par exemple. Si l'Hôpital se raccordait à Climespace, il devrait tout de même réaliser des groupes de froid, car Climespace est un système « en antenne », qui s'arrête en fin de réseau, et non « en boucle », proposant une sécurité en cas de panne.

**Géraldine POIRAUT-GAUVIN** rappelle que la question du système de refroidissement a été soulevée par elle et Philippe GOUJON dans le cadre du comité de pilotage de l'Hôpital Necker. La question avait été posée par voie de pétition ou de lettres par les habitants. Il était donc indispensable que la question soit posée clairement aux responsables du chantier Necker.

Pour le projet Beaugrenelle, le raccordement à Climespace a été obtenu après une longue bataille des élus et des associations. Celui-ci est coûteux, mais le système se développe, notamment vers le 7<sup>ème</sup> arrondissement, et permet d'éviter les tours aéroréfrigérantes. La réponse fournie ce soir n'a pas encore été communiquée aux élus du 15<sup>ème</sup>, et une demande cosignée du Maire du 15<sup>ème</sup>, d'Anne-Charlotte BUFFETEAU et d'elle-même a d'ailleurs été envoyée au Directeur de l'Hôpital Necker afin de pouvoir informer le public. Elle pense comme le Maire que le système de refroidissement Climespace est la meilleure solution.

**Laurence VO-DINH** a eu connaissance tout récemment de ces explications techniques, ce qui explique que la réponse ne soit pas encore parvenue à la Mairie du 15<sup>e</sup> et elle est désolée de ce retard de transmission.

Elle comprend tout à fait l'importance de la question pour le Maire, qui est parfaitement dans son rôle en se faisant le relais des questions des habitants.

**Un habitant** suppose que l'Hôpital est doté de groupes électrogènes, en cas de grèves par exemple.

**Laurence VO-DINH** répond qu'il dispose de groupes électrogènes, également bouclés, en plus de la double alimentation électrique. Elle indique par ailleurs en réponse à des questions que les délais d'achèvement du chantier sont toujours fixés à mars 2012, et que les patients de l'Hôpital sont pour 2/3 des enfants et pour 1/3 des adultes.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que le site Internet de l'Hôpital donne toutes les informations sur le chantier et contient des photos, notamment de la pose de la première pierre la semaine dernière. Elle remercie Laurence VO-DINH pour ces informations.

Elle invite ensuite les intervenants suivants à la rejoindre pour présenter le projet du 210 rue de Vaugirard. Elle excuse Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire du 15<sup>e</sup> en charge de la solidarité, de la famille, de la lutte contre l'exclusion et des personnes en situation de handicap, qui n'a pu être présente ce soir.

**Sophie CHAPOTOT**, de l'Immobilière 3F, indique qu'ils ont acquis en septembre 2009 le bâtiment situé au 210 rue de Vaugirard, qui appartenait à la congrégation des Dominicaines, dans le but de créer un centre d'accueil avec l'association « Aux Captifs la Libération ». Dans ce centre, 32 personnes seront hébergées, dont 21 personnes accueillies et 11 bénévoles qui logeront avec les résidents. Jean-Yves QUILLIEN, Directeur général de l'association « Aux Captifs la Libération », présentera le projet élaboré pour ce site, Pierre FLINOIS, l'architecte, évoquera la réhabilitation de l'intérieur du bâtiment (l'extérieur ne sera pas touché), et Monsieur BASTIEN, de l'entreprise chargée du projet, donnera des informations sur l'organisation du chantier.

**Jean-Yves QUILLIEN** indique que l'association « Aux Captifs la Libération » a été créée il y a 30 ans à la paroisse Sainte-Jeanne de Chantal par le Père Patrick GIROS. Elle va à la rencontre des gens vivant dans la rue, au départ en partant des paroisses qui accueillent l'association, pour les accompagner dans un chemin de réinsertion. Aujourd'hui, l'association compte 50 salariés et 200 bénévoles. Ils interviennent dans la rue, et animent une douzaine d'accueils de jour pour l'accompagnement social, ainsi que des activités culturelles, dont un festival devant Notre-Dame tous les ans pour permettre aux personnes suivies de présenter des œuvres.

Il s'agit de retisser un lien de confiance, par un lien régulier, avec des personnes en souffrance du fait de leur exclusion. Cela permet aux gens de retrouver confiance. Au bout d'une semaine, de trois mois ou de plusieurs années, ils entrent dans une démarche de réinsertion. Les bénévoles entament la démarche, poursuivie par les travailleurs sociaux. Elle consiste en une ouverture de droits sociaux, un accès à la santé, au logement, une insertion professionnelle.

Il faut prendre les personnes dans leur globalité, car elles ne se limitent pas à une problématique sociale. Il faut les accompagner dans leur besoin d'expression, pour les aider à retrouver des repères dans la société.

Aujourd'hui l'association est en lien constant avec les pouvoirs publics, le Ministère, la Ville de Paris, le Département, la Mairie du 15<sup>e</sup>, car le projet de réinsertion de l'association fonctionne, les gens quittent la rue.

Son action articule la gratuité de la présence des bénévoles avec l'action des professionnels qui résolvent les problématiques sociales. Environ 8 000 personnes par an sont accompagnées à Paris.

Le financement est assuré par le Département et la Ville de Paris, par l'Etat, et par des donateurs privés, qui représentent chacun un tiers du financement.

L'association opère dans le centre de Paris, ainsi que dans les 10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements, auxquels le 15<sup>e</sup> arrondissement se rajoutera.

La difficulté de trouver un hébergement est souvent évoquée et est un frein majeur pour les personnes en demande d'insertion. L'association a donc décidé de s'orienter dans cette direction. Elle a contacté la congrégation de Sœurs du 210 rue de Vaugirard, qui souhaitaient un projet social pour le local après leur départ.

C'est un projet à taille humaine, car 21 personnes seront accueillies au maximum, soit environ 17 la plupart du temps. Le projet se matérialisera par des appartements partagés de 8 personnes, 5 personnes accueillies et 3 bénévoles de l'association qui habiteront avec

eux. Le projet comporte également 3 studios pour des personnes plus autonomes, et un appartement pour un couple d'hôtes qui habitera 24/24h dans le bâtiment, et qui s'occupera de l'animation du lieu. Le fonctionnement du centre sera financé par l'Etat. Trois travailleurs sociaux à temps plein sont prévus, ainsi que des vacances d'infirmières.

Le taux d'encadrement est important, notamment pour aider les personnes à retrouver des gestes de vie quotidienne, en partageant un repas par exemple. Les bénévoles ne sont pas payés pour être là, leur simple présence témoigne donc de la valeur des personnes accueillies. Le dispositif doit permettre un retour à l'autonomie, donc l'accent est mis sur le retour à emploi et sur le logement.

Jean-Yves QUILLIEN précise que les personnes accueillies doivent déjà bénéficier d'un accompagnement au long cours par l'association. Elles devront être orientées par l'association, elles ne viennent pas directement de la rue.

Certains bénévoles viendront en journée pour animer des ateliers et manger avec les résidents. Les portes ferment entre 23h et 7h. Il n'y aura pas de file d'attente à l'entrée, les gens habitent là et ont les clés. La durée de séjour est de 6 mois renouvelables, l'objectif est de ne pas de rester longtemps. Un règlement intérieur qui prévoit les diverses situations à gérer sera adopté. Le centre sera un lieu ouvert sur extérieur, en lien en particulier avec la paroisse Saint-Lambert.

**Pierre FLINOIS**, architecte du projet, explique que seul l'intérieur du bâtiment sera restructuré. Le bâtiment est situé en fond de parcelle, derrière un immeuble de 10 étages. Il indique qu'un grand jardin, non visible depuis la rue, va jusqu'au fond de la parcelle. Un parking existe sous cet espace mais uniquement pour l'immeuble de logements, et une voie pompiers traverse une partie de la parcelle.

Le local de l'association est constitué de deux bâtiments, dont le nombre d'étages est de R+3 et R+1, et d'un kiosque en bois. Les planchers et les escaliers sont gardés, l'ascenseur sera mis aux normes handicapés.

Le projet architectural consiste en un redécoupage de l'espace, pour créer les appartements dans les étages et les locaux communs au rez-de-chaussée. Chaque appartement contiendra huit chambres, avec une cuisine et un espace sanitaires par appartement partagé.

Le 1<sup>er</sup> étage est plus large et accueillera en plus l'appartement du couple d'hôtes. Le rez-de-chaussée contiendra une salle commune, un petit oratoire et trois studios indépendants. L'accès se fera par le porche rue de Vaugirard. Les combles ne seront pas aménagés et serviront de réserve.

**Sophie CHAPOTOT**, répondant à la question d'un habitant, indique que le 210, rue de Vaugirard se situe entre les métros Volontaires et Vaugirard, en face d'une auto-école.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** estime que le chantier ne devrait pas gêner car il y a beaucoup d'espace pour garer les camions à cet endroit.

**Une habitante** demande si cela ne fait pas beaucoup de bénévoles et de partenaires sociaux pour 17 pensionnaires.

**Jean-Yves QUILLIEN** répond que le but est de favoriser la mixité sociale. C'est un facteur très important de reconstruction d'une personne en situation d'exclusion.

**Anne LIAIGRE**, du Secours Catholique, est ravie de voir arriver ce projet. Elle indique que son organisme héberge 25 locataires, mais qu'il dispose de moins de travailleurs sociaux. Chaque accompagnant est cependant en binôme avec un ou deux autres bénévoles, et une quinzaine de bénévoles tourne pour des activités le soir. Ils sont présents dans le quartier depuis un an et quelques mois, et sont ravis de la cohabitation avec le reste de l'immeuble. Dernièrement, les résidents ont été invités pour la fête des voisins, et se sont impliqués jusqu'à se cotiser pour faire des gâteaux et des boissons. Un des résidents a dit durant la soirée qu'il pensait auparavant que les voisins se trompaient sur eux, alors qu'en réalité c'étaient eux qui se trompaient sur leurs voisins.

**Un habitant** souhaite savoir si les personnes accueillies seront des femmes, des hommes, ou les deux, et si des mères célibataires avec enfants pourraient être accueillies.

**Jean-Yves QUILLIEN** répond que le projet se veut mixte. Il devrait commencer par 2 appartements réservés aux femmes. Le but est d'arriver à une mixité complète, mais cela est difficile pour les femmes qui ont parfois eu un parcours très dur. L'accueil de mères célibataires n'est pas prévu, car dès lors que des enfants sont présents les règlements changent, et la structure n'est pas adaptée.

**Marie LAGUNE** rappelle qu'il y a plusieurs SDF dans le quartier, près du métro Sèvres-Lecourbe, aux alentours du Casino, près du cinéma. Elle sait que certains ne veulent pas quitter la rue, mais vers qui les orienter pour une réinsertion ?

**Jean-Yves QUILLIEN** répond que son association va à la rencontre des gens dans la rue de manière régulière. Le parcours ne mène pas directement de la rue à la structure d'hébergement. Les gens doivent être suffisamment en confiance. Plusieurs équipes vont au contact des personnes dans la rue dans le 15<sup>e</sup>, comme l'association Aurore. Il y a aussi des accueils de jour qui peuvent les recevoir pour un premier accès au droit avant l'accès à l'hébergement. L'accès direct à l'hébergement se passe en général mal, et nécessite un accompagnement préalable par l'association. Des structures d'hébergement d'urgence existent mais jouent un rôle différent, tout aussi important. La démarche de l'association « Aux Captifs la Libération » se fait sur la durée.

**Marie LAGUNE** souhaite savoir où se situent les points d'accueil de jour sur le 15<sup>e</sup>.

**Jean-Yves QUILLIEN** ne connaît pas encore suffisamment le 15<sup>e</sup> pour lui répondre. Il indique que « Aux Captifs la Libération » dispose d'un accueil de jour Porte de Saint-Cloud. Des personnes du 15<sup>e</sup> peuvent être orientées vers cette structure, même si elle se situe loin. Il existe aussi une association, « les Enfants du Canal », qui a un local dans le 14<sup>ème</sup> et dont le bus vient dans le 15<sup>e</sup>. Il n'existe pas de réponse immédiate et simple, chaque réponse est individuelle et différente, et doit permettre de retisser un lien de confiance.

**Un habitant** souhaite connaître le profil des résidents, leur parcours. Il suppose que ce sont des personnes susceptibles de se réinsérer dans cette structure.

**Monsieur QUILLIEN** répond que les profils sont très différents, 10 000 personnes étant rencontrées chaque année, aux situations variées, leur âge allant de 12 à plus de 80 ans.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** remercie les intervenants pour leur présentation et aborde la dernière partie de l'ordre du jour, la fête du Conseil de Quartier qui se tiendra le 26 septembre.

**Grégory MARANDE** indique que ce moment festif sera aussi l'occasion de discuter du quartier et des problèmes qui peuvent y être réglés. Un pique-nique aura lieu, de même qu'un atelier poterie en partenariat avec le Secours Catholique, qu'il remercie, de même que Nourdine MNALAO qui a proposé d'organiser une initiation à la danse Moringue et aux spécialités de l'Océan Indien.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** remercie les organisateurs de la fête et invite les participants à la réunion à promouvoir cette fête autour d'eux. Des tracts seront édités et distribués, ils pourront être retirés à la Mairie.